

ASSOCIATION INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES DU SPECTACLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES DU SPECTACLE

Association

20 Rue Portail Boquier

84000 AVIGNON

Mesdames, Messieurs,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES DU SPECTACLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

- Déficit136 014 €
- Total de bilan.....1 015 121 €
- Total produits d'exploitation2 262 214 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES DU SPECTACLE à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

✓ **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe des comptes annuels :

L'exercice 2025 se solde par un déficit net de 136 014 euros (contre 74 354 euros en 2024), portant les pertes cumulées sur deux exercices consécutifs à 210 368 euros. Les fonds propres s'établissent au 31 décembre 2025 à 195 738 euros.

Cette situation résulte, d'une part, d'un facteur conjoncturel lié à l'épuisement des crédits AFDAS en octobre 2025 (impact estimé à environ 30 000 euros sur le résultat) et, d'autre part, de déficits structurels affectant plusieurs secteurs d'activité :

- Le Centre de formation d'apprentis (CFA), dont le modèle de financement génère un déficit récurrent lors des exercices correspondant aux années de césure entre deux promotions (73 600 euros en 2025, après 144 000 euros en 2023) ;
- Le Centre de ressources (Agence Technique), dont le déficit de près de 48 000 euros résulte du désengagement du Festival d'Avignon de la Maison des professionnels depuis 2024 et de l'absence de commandes de conseil et d'expertise en 2025 ;
- L'action culturelle, et en particulier l'exploitation du Théâtre Benoît XII, dont le déficit de 65 000 euros s'explique par l'inadéquation entre les charges d'exploitation supportées par l'association et la subvention municipale, dans un cadre contractuel où la programmation et la tarification sont déterminées par la Ville d'Avignon.

La direction a présenté au commissaire aux comptes un plan prévisionnel de trésorerie et un budget prévisionnel 2026. Ces éléments, bien qu'assortis d'incertitudes inhérentes à tout exercice prévisionnel, confortent notre appréciation quant à la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note changement de méthode de l'annexe des comptes annuels.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES DU SPECTACLE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Avignon, le 11 mai 2026

S.A. J. CAUSSE & ASSOCIES

Nathalie SEGUIN

Commissaire aux Comptes Associée



Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	47 930.19	47 683.16	247.03	596.22	349.19	58.57
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	865 850.57	741 563.09	124 287.48	179 632.87	55 345.39	30.81
	Autres immobilisations corporelles	902 984.22	304 006.36	598 977.86	630 505.62	31 527.76	5.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	27 463.25		27 463.25	27 463.25		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	494.00		494.00	494.00		
	Total I	1 844 722.23	1 093 252.61	751 469.62	838 691.96	87 222.34	10.40
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	108 430.84		108 430.84	182 597.38	74 166.54	40.62
	Autres créances	67 078.99		67 078.99	242 108.85	175 029.86	72.29
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	74 881.10		74 881.10	53 733.24	21 147.86	39.36
	Charges constatées d'avance (3)	13 260.74		13 260.74	15 556.05	2 295.31	14.76
	Total III	263 651.67		263 651.67	493 995.52	230 343.85	46.63
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 108 373.90	1 093 252.61	1 015 121.29	1 332 687.48	317 566.19	23.83

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	188 264.94	262 618.62	74 353.68	28.31
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	136 014.27	74 353.68	61 660.59	82.93
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	143 487.65	116 000.93	27 486.72	23.70
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	195 738.32	304 265.87	108 527.55	35.67
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	80 816.00	76 174.00	4 642.00	6.09
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	80 816.00	76 174.00	4 642.00	6.09
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	337 489.49	520 381.13	182 891.64	35.15
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 135.47	106 365.87	3 769.60	3.54
	Dettes fiscales et sociales	203 300.04	177 710.40	25 589.64	14.40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 764.87	61 141.85	58 376.98	95.48
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	84 877.10	86 648.36	1 771.26	2.04
	Total IV	738 566.97	952 247.61	213 680.64	22.44
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 015 121.29	1 332 687.48	317 566.19	23.83

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	1 397 362.06	1 326 452.26	70 909.80	5.35
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	811 240.35	812 793.71	1 553.36	0.19
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	43 564.23	18 489.07	25 075.16	135.62
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	10 047.39	9.76	10 037.63	NS
Total I	2 262 214.03	2 157 744.80	104 469.23	4.84
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	31 122.87	866.59	30 256.28	NS
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 392.90	4 818.16	574.74	11.93
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	623 302.64	612 592.38	10 710.26	1.75
Impôts, taxes et versements assimilés	32 081.29	34 320.10	2 238.81	6.52
Salaires et traitements	1 109 878.04	1 062 644.08	47 233.96	4.44
Charges sociales	469 174.61	423 378.94	45 795.67	10.82
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	96 473.27	92 944.85	3 528.42	3.80
Sur immobilisations : dotations aux provisions		4 630.00	4 630.00	100.00
Sur actif circulant : dotations aux provisions	4 642.00		4 642.00	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	8 847.08	5 627.51	3 219.57	57.21
Total II	2 380 914.70	2 241 822.61	139 092.09	6.20
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	118 700.67	84 077.81	34 622.86	41.18
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations	1.56	852.17	850.61	99.82
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	448.02		448.02	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	449.58	852.17	402.59	47.24
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	17 763.18	14 928.80	2 834.38	18.99
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	17 763.18	14 928.80	2 834.38	18.99
2. Résultat financier (V-VI)	17 313.60	14 076.63	3 236.97	23.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	136 014.27	98 154.44	37 859.83	38.57
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 918.25	1 918.25	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		24 951.07	24 951.07	100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges		28 392.05	28 392.05	100.00
Total VII		55 261.37	55 261.37	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		31 460.61	31 460.61	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII		31 460.61	31 460.61	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		23 800.76	23 800.76	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 262 663.61	2 213 858.34	48 805.27	2.20
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 398 677.88	2 288 212.02	110 465.86	4.83
Solde intermédiaire	136 014.27	74 353.68	61 660.59	82.93
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	136 014.27	74 353.68	61 660.59	82.93

INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES DU SPECTACLE

20 RUE PORTAIL BOQUIER

84000 AVIGNON

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

TEORIA EXPERTISE COMPTABLE

150 PLACE CEREALIS

RESIDENCE LE CERES

30133 LES ANGLES

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Tableau de variation des fonds dédiés	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Détail des produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X
Subventions d'équipement	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

ACTIVITE ETABLISSEMENT PRINCIPAL

L'exercice 2025 se solde par un déficit conséquent de 136 014 euros malgré une activité très soutenue sur l'ensemble des domaines d'interventions de la structure.

Il convient d'analyser ce résultat suivant un premier point de vue conjoncturel et un second structurel.

1. Un point de vue conjoncturel

L'AFDAS, l'OPCO qui finance de manière très majoritaire la formation continue développée à l'ISTS a informé, le 16 octobre 2025, l'ensemble des prestataires de formation que les crédits dévolus à la formation des intermittents du spectacle étaient épuisés jusqu'à la fin de l'année. Ainsi, 5 sessions de formation ont dû être annulées, quatre ont été maintenues avec un effectif dégradé. Le manque à gagner en termes de chiffre d'affaires peut être évalué à environ 60 k euros pour une affectation du résultat sur l'exercice d'environ 30 k euros.

2. Un point de vue structurel

Le CFA connaît un problème pour les années impaires (césure entre deux promotions, sortante pour l'une et entrante pour l'autre). du fait de la modification du financement de l'apprentissage. Cet effet s'est manifesté pour la première fois en 2023 avec un déficit constaté de 144 k euros. En 2025, un travail en profondeur a été fait pour limiter les conséquences financières de cette configuration mais il n'est pas totalement concluant car le CFA présente un déficit de 73,6 k euros (soit une baisse d'environ 50% du déficit de 2023).

Le développement artistique et culturel (Agence Technique) présente lui aussi des problèmes structurels dans ces deux composantes : le Centre de ressources et l'Action culturelle.

Le Centre de ressources présente un déficit de près de 48 k euros. Ce déficit est imputable à la prise en charge par le seul ISTS de la Maison des professionnels dont le Festival d'Avignon s'est désengagé en 2024 et par l'absence en 2025 de commandes de conseil et d'expertise (seules ressources propres potentielles sur ce secteur). La stagnation, voire la baisse des subventions de l'Etat, ne permet pas de compenser la charge supplémentaire sur la Maison des professionnels et l'équilibre du centre de ressources si ce dernier ne propose que des services gratuits comme ce fut le cas en 2025.

Enfin l'action culturelle présente un déficit de près de 71 k euros. Sur ce dernier montant, 65 k euros sont imputables à l'exploitation du Théâtre Benoît XII. La subvention municipale ne permet plus de couvrir l'ordre de marche du lieu (déficit de 20 k euros) et l'exploitation, soumise à la programmation par la Ville et à la tarification imposée par elle, génère un déficit de 45 k euros malgré un effort exceptionnel de 21 k euros en fin d'année 2025 sans quoi le déficit aurait été augmenté d'autant.

ACTIVITE ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Périmètre des activités : Il y a 3 sections d'apprentissage proposées : Régie SON; Régie LUMIERE, MACHINISTE CONSTRUCTEUR.

Ressources utilisées : Il n'y a plus de réserves de TA.

Ressources 2025:

- Recettes propres : 641 395 €
- 13% de Taxe Apprentissage : 16 112.46 €
- Quote part de subvention virée au résultat 31 048.88 €
- Autres produits : 9 159.16 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Informations relatives à la première application du règlement ANC 2022-06 -
Changement de méthode.

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives;

- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature;

- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers;

- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Afin d'assurer une meilleure information avec les comptes annuels de l'exercice en cours, l'annexe présente le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent tels qu'ils ont été arrêtés et publiés selon le référentiel comptable alors en vigueur, antérieurement à l'entrée en application du règlement ANC n°2022-06.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les comptes 777 ont été comptabilisés en 747

Les comptes 77 ont été comptabilisés en 758

Les comptes 791 liés à des remboursements de charges sociales ont été comptabilisés en 649

Les autres comptes 791 ont été comptabilisés au crédit des comptes de charges correspondants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations générales complémentaires

EVENEMENTS ET QUESTIONNEMENTS RELATIFS A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

L'exercice 2025 se solde par un résultat net déficitaire de 136 014 euros, après un déficit de 74 354 euros en 2024, portant les pertes cumulées sur deux exercices à 210 368 euros. Les fonds propres s'élèvent à 195 738 euros au 31 décembre 2025.

Ce résultat reflète plusieurs facteurs :

- Un facteur conjoncturel : l'épuisement des crédits AFDAS annoncé le 16 octobre 2025, ayant conduit à l'annulation de cinq sessions de formation et à la dégradation des effectifs de quatre autres, avec un impact estimé à 30 000 euros sur le résultat
- Un déficit récurrent du Centre de formation d'apprentis lors des exercices de césure entre promotions (73 600 euros en 2025, contre 144 000 euros en 2023, soit une réduction de 50 % grâce aux mesures mises en oeuvre), lié au mécanisme de financement de l'apprentissage
- Un déficit de 48 000 euros sur le Centre de ressources (Agence Technique), consécutif au désengagement du Festival d'Avignon de la Maison des professionnels depuis 2024 et à l'absence de recettes propres en 2025
- Un déficit de 65 000 euros sur l'exploitation du Théâtre Benoît XII, dont la programmation et la tarification sont déterminées par la Ville d'Avignon, partiellement atténué par un effort exceptionnel de 21 000 euros versé par la Ville en fin d'exercice.

Face à cette situation, la direction a engagé les démarches suivantes courant 2025 et début 2026 en vue d'assurer la continuité d'exploitation (en reprenant les facteurs ci-dessus dans l'ordre) :

- L'épuisement des crédits de l'AFDAS a amené l'ISTS à réviser sa stratégie commerciale en augmentant ses tarifs afin d'augmenter ses ressources propres issues de la formation continue. Les effets apparaissent dès le premier semestre 2026. Des mesures de restriction de dépenses ont été mises en oeuvre sur le secteur administration et formation générale. De nouvelles activités de formation continue ont été mises en oeuvre (relance de commandes de formation, marché public pour les personnels sous main de justice, par exemple). Ceci contribuera à augmenter le chiffre d'affaires de ce secteur pour atteindre des montants inédits dans l'histoire de la structure, avec un taux de marge satisfaisant.

- Un audit juridique a été diligenté au printemps 2025 pour réduire autant que faire se peut les risques financiers liés à la césure entre deux promotions sur les années impaires. Les documents contractuels ont été ajustés en conséquence et s'appliquent sur les promotions 2025-2027. Ils porteront leurs effets sur l'exercice en la matière en 2027. Entre-temps, un train de mesures d'économies a été mis en place sur l'exercice du CFA pour 2026 de manière à s'assurer que ce CFA se présente au moins à l'équilibre pour cet exercice.

- Le budget 2026 de la Maison des professionnels a fait l'objet d'un examen attentif visant à réduire ses charges. Une augmentation des facturations de participation aux frais destinées aux structures partenaires (25%) a été mis en place sur 2026. Le déficit structurel de cette activité sera donc réduit en 2026. On peut espérer en 2026 une reprise de ressources propres sur le centre de ressources avec une mission de conseil pour un montant de 40 000 euros environ. Encore une fois, il convient de rappeler que cette mission fait l'objet de financements publics et que ces derniers ont légèrement baissé depuis 2004 soit 21 ans.

- Concernant l'exploitation du Théâtre Benoît XII, une augmentation de subvention de 32 000 euros a été demandée pour 2026 à la Ville d'Avignon. Par ailleurs, la Ville a été informée que l'ISTS ne pourrait plus supporter une exploitation déficitaire de Benoît XII. Pour les deux points qui précèdent, l'ISTS a été informé que ces décisions relevaient de la nouvelle municipalité et qu'elles seraient instruites dans les meilleurs délais.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- A la date de clôture des comptes 2025 (le 15.05.26), les notifications reçues des pouvoirs publics pour 2026 indiquent un montant total de 588 700 € (DRAC + REGION) sachant qu'un acompte de 73 440 € a été versé par la Ville sur un montant total demandé de 178 880 €, mais sans notification officielle reçue à ce jour.

Sur la base de ces éléments, la direction estime que l'association s'oriente vers un exercice 2026 excédentaire, faisant remonter ainsi les fonds propres de la structure, ce qui s'avère impératif. Dans ces conditions, la direction considère que l'association pourra poursuivre son exploitation au-delà des douze prochains mois sans renier une seule de ses missions statutaires, l'éthique professionnelle portée par la structure et sans entreprendre des mesures comme un plan social par exemple.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	47 930	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	865 851		
Installations générales agencements aménagements divers	697 388		7 502
Matériel de transport	35 556		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	163 936		1 749
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 762 731		9 251
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	27 463		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	494		
TOTAL	27 957		
TOTAL GENERAL	1 838 618		9 251

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			47 930	47 930
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				865 851	865 851
Installations générales agencements aménagements divers				704 890	704 890
Matériel de transport				35 556	35 556
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 147		162 538	162 538
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL		3 147		1 768 835	1 768 835
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations				27 463	27 463
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				494	494
TOTAL				27 957	27 957
TOTAL GENERAL		3 147		1 844 722	1 844 722

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	47 334	349		47 683
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		686 218	55 345		741 563
Installations générales agencements aménagements divers		105 773	27 875		133 648
Matériel de transport		34 504	832		35 336
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		126 097	12 071	3 147	135 021
Emballages récupérables et divers					
TOTAL		952 593	96 124	3 147	1 045 569
TOTAL GENERAL		999 927	96 473	3 147	1 093 253
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL	349			
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.		55 345			
Instal.générales agenc.aménag.divers		27 875			
Matériel de transport		832			
Matériel de bureau informatique mobilier		12 071			
Emballages récupérables et divers					
TOTAL		96 124			
TOTAL GENERAL		96 473			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	262 619	74 354 -			188 265
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	74 354 -	74 354		136 014	136 014 -
Situation nette	188 265	136 014 -			52 251
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	116 001		59 400	31 913	143 488
Provisions réglementées					
TOTAL I	304 266		59 400	167 927	195 738

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	76 174	4 642			80 816
TOTAL	76 174	4 642			80 816

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	4 630		4 630		
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	4 630		4 630		
TOTAL GENERAL	80 804	4 642	4 630		80 816

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		4 642	4 630		
financières					
exceptionnelles					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	494	494	
Clients douteux ou litigieux	8 345	8 345	
Autres créances clients	100 085	100 085	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20	20	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 396	2 396	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	485	485	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	54 270	54 270	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	9 908	9 908	
Charges constatées d'avance	13 261	13 261	
TOTAL	189 265	189 265	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	85 037	85 037		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	252 453	26 485	118 708	107 260
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	110 135	110 135		
Personnel et comptes rattachés	63 555	63 555		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	121 622	121 622		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 385	8 385		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	9 739	9 739		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	2 765	2 765		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	84 877	84 877		
TOTAL	738 567	512 599	118 708	107 260
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 319			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	2 857
Autres créances	57 736
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	60 593

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<u>Détail des produits à recevoir</u>	
	Montant
FAE BAUMETTES	2 857
SUBVENTION A RECEVOIR	54 270
IJSS	927
REMISES GRACIEUSES URSSAF	2 335
TR PERIMES	204
Total	60 593

	Montant
FAE BAUMETTES	2 857
SUBVENTION A RECEVOIR	54 270
IJSS	927
REMISES GRACIEUSES URSSAF	2 335
TR PERIMES	204
Total	60 593

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 899
Dettes fiscales et sociales	94 061
Autres dettes	2 512
Total	155 472

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant
FNP CHARGES	36 000
FNP HONORAIRES CAC ET EC	10 400
FNP MAYELLE	1 170
FNP ATLAS SECURITE	2 857
FNP BLANCO AVOCAT	4 200
FNP RESTAURANTS	3 353
FNP KOESIO	918
CAP FRAIS BANCAIRES (COM + INT)	880
CAP TAXE ORDURES MENAGERES	1 633
PROVISION CONGES ET CHARGES SUR CONGES	94 061
Total	155 472

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 261
Total	13 261
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	84 877
Total	84 877

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCAV ASSURENCES	1 908		
CCAV BSI	2 975		
CCAV OVH-ZOOM-WE TRANSFERT	475		
CCAV ABONNEMENTS	3 367		
CCAV LIXXBAIL	4 536		
Total	13 261		

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA FACTURES CFA MACHINISTES	32 527		
PCA FACTURES CFA REGISSEURS LUMIERE	26 236		
PCA FACTURES CFA REGISSEURS SON	26 114		
Total	84 877		

Un acompte de subvention d'investissement de l'AFDAS de 59 400 € a été reçu pour des investissements qui doivent avoir lieu au cours du 1er semestre 2026.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION DRAC	418 533
SUBVENTION REGION	180 900
SUBVENTION VILLE D'AVIGNON	146 880
13% SOLDE DE LA TAXE APPRENTISSAGE	31 454
Total	777 767

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	11
Employés	13
Total	24

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires et gratuites, apportées par la ville d'Avignon ont été évaluée à 4 251 € concernant les fluides du Théâtre des Pénitents Blancs et de 529 804 € de mise à disposition de locaux du cloître saint Louis et du Théâtre des Pénitents Blancs.

La mise à disposition des locaux de l'IMMS à Marseille pour l'établissement du CFA s'élève à 78 032 €

Soit un total de 612 087 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 275 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision de 80 816 € a été constatée au 31 décembre 2025.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	8 086
60 à 64 ans	1 à 5 ans	18 418
55 à 59 ans	6 à 10 ans	8 920
45 à 54 ans	11 à 20 ans	37 371
35 à 44 ans	21 à 30 ans	4 437
moins de 35 ans	plus de 30 ans	3 584
Engagement total		80 816

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- table de mortalité utilisée est la table réglementaire : TV88/90
- méthode de calcul retenue : Rétrospective
- turn over faible
- taux de charges sociales : 50%
- taux d'actualisation : 3,96 (Inflation comprise)

ETAT DES EMPRUNTS

[illegible]

Souscrits dans l'exercice

252 452.51

..... **Rappel Comptabilité**

I

32 922.79

A

Emprunts à 1 an maximum :

Emprunts à plus de 1 an :	26 484.60	118 707.51	107 260.40	252 452.51
---------------------------	-----------	------------	------------	------------

(*) I = Interêts des emprunts, A = Assurance des emprunts